

► FISAC : un Grand Projet pour le cœur de ville

Le 20 juillet 2012, le dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été déclaré complet et transmis au Ministère chargé du Commerce et de l'Artisanat, pour validation.

Montbard représente un carrefour économique important dans la région. Ville sous-préfecture de la Côte-d'Or, son tissu industriel est principalement constitué d'entreprises métallurgiques leader dans leur secteur d'activité. Le tissu commercial et artisanal situé en centre-ville a subi une baisse d'activité liée au développement du commerce de périphérie et à celui d'autres communes environnantes.

Afin de rendre la ville plus attractive et de renforcer la centralité de la commune, pour maintenir et développer le commerce de centre-ville, la municipalité s'est engagée, en 2010, dans une démarche FISAC. Il s'agit d'un programme d'actions qui a pour objectif de donner une nouvelle dynamique au cœur de ville et à son activité commerciale et artisanale.

Après un travail de longue haleine, mené en collaboration avec l'UCAM (Union des Commerçants et Artisans du Montbardois), la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, et les services de l'Etat, le dossier a été déposé le 17 juillet dernier en Préfecture pour instruction.

Il est actuellement en cours de validation au Ministère chargé du Commerce et de l'Artisanat.



► Les étapes du dossier FISAC

► 18 février 2010 : validation du projet par le Conseil municipal.

► 30 mars 2010 : création d'un comité de pilotage (Ville, Union des Commerçants et Artisans du Montbardois, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers) chargé d'élaborer un programme d'actions destiné à revitaliser le cœur de ville et son commerce.

► mai 2010 / septembre 2011 : réalisation de l'étude préalable (obligatoire) par le cabinet PIVADIS (8 réunions du Comité de pilotage et 2 réunions publiques).

► 19 avril 2012 : approbation du programme pluriannuel par le Conseil municipal.

► 9 juillet 2012 : présentation du projet finalisé au Comité de Pilotage (COPIL) en Sous-préfecture de Montbard.

► 17 juillet 2012 : dépôt du dossier FISAC en Préfecture pour instruction par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne (DIRECCTE).

► 20 juillet 2012 : déclaration du dossier complet et transmission à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), pour validation et attribution des subventions sollicitées.

► 2013 - 2014 : Réalisation de la 1^{ère} tranche.

► 2014 - 2015 : Réalisation de la 2^{ème} tranche.

► 2016 - 2017 : Réalisation de la 3^{ème} tranche.

► Qu'est-ce que le FISAC?

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce est une procédure visant à inciter les collectivités locales, les commerçants et les artisans de proximité à mener des opérations destinées à renforcer leur attractivité.

Les projets présentés dans le cadre du FISAC reçoivent des financements de l'Etat grâce à un fonds abondé par une taxe prélevée sur les grandes surfaces commerciales.

► Etat des lieux économique et urbain

► Zone d'influence large, de l'ordre de 20 000 habitants, mais vieillissement de la population impliquant une baisse de la fréquentation.

► Union commerciale et artisanale en place et active.

► Offre commerciale dense et relativement diversifiée, mais appareil commercial dispersé limitant fortement la lisibilité de l'ensemble de l'offre.

► 80% des ménages de la zone d'influence fréquentent le pôle commercial de Montbard.

► Insatisfaction de la clientèle sur l'accessibilité et l'animation.

► Assez bon niveau de satisfaction des consommateurs, dans l'ensemble.

► Locaux le plus souvent non adaptés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

► Conclusions de l'étude préalable

L'étude préalable met clairement en évidence la potentialité du commerce et de l'artisanat montbardois mais la nécessité pour la municipalité de travailler sur la lisibilité de l'offre commerciale et artisanale et sur l'aménagement d'un véritable cœur de ville.

Les actions envisagées doivent permettre à Montbard d'avoir un rôle de centralité forte dans la région de la Haute Côte-d'Or.

► Les enjeux du projet FISAC

La Ville s'inscrit dans un projet global de revitalisation du centre-ville, pour une redynamisation des commerces, une accessibilité optimisée conforme à la législation prévue en 2015, un réaménagement de l'espace plus respectueux des piétons et plus attractif, dans un souci d'équilibre des offres commerciales à Montbard.

► Les objectifs et les actions prévues

Objectif 1 : Forger une nouvelle identité commerciale à Montbard – 7 actions

► Création d'une carte de fidélité (Union des Commerçants et Artisans Montbardois -INTERMARCHÉ) pour créer du lien entre les zones commerciales.

► Création d'un flyer recensant l'offre des adhérents à l'UCAM.

► Edition des ECO-BONS en caisse d'Intermarché pour une utilisation dans un établissement adhérent à l'UCAM.

► Site Internet : Intégration du dispositif achatcotedor.com pour promouvoir les actions de l'UCAM et l'actualité commerciale du territoire.

► Animations conjointes au centre-ville et au centre commercial pour créer du lien entre ces zones.

► Information et sensibilisation des commerçants et artisans : adaptation aux nouvelles attentes des clients et à la logique de services.

► Installation de cadres numériques dans les locaux professionnels pour présenter les messages de promotion des adhérents à l'UCAM.

Objectif 2 : Accompagner la modernisation des entreprises – 4 actions

► Définition d'une charte architecturale volontariste pour les façades et enseignes, intégrant l'accessibilité.

► Accompagnement des projets de modernisation des façades et enseignes par un architecte conseil.

► Mise en place d'une aide directe à l'investissement : subvention à hauteur de 30 ou 40% pour les investissements de 10.000 € HT à 30.000 € HT.

► Réaménagement et mise aux normes des halles – marché couvert.

Objectif 3 : Améliorer la lisibilité de l'offre commerciale et artisanale - 3 actions

► Installation de panneaux de signalisation commerces, artisanat et stationnement.

► Installation de communications verticales (type oriflammes) d'accès aux commerces/artisans du centre-ville.

► Réalisation et installation de totems aux carrefours d'entrée de ville, afin de mieux identifier les accès aux commerces et aux activités artisanales du centre-ville.

Objectif 4 : Structurer le cœur de ville marchand – 7 actions

► Réalisation d'une étude urbaine préalable sur les réaménagements souhaitables du centre-ville.

► Réaménagement partiel de la rue commerçante E. Piot.

► Réaménagement de la place Gambetta.

► Réaménagement du secteur A. Hugot et Place Buffon.

► Réaménagement des rues Eugène Guillaume et Liberté.

► Réaménagement de la rue Edme Piot.

► Réaménagement de la rue Carnot et des abords de la place Gambetta.

Objectif 5 : Animer et coordonner la démarche

► Recrutement d'un animateur pour le suivi opérationnel et administratif des actions.

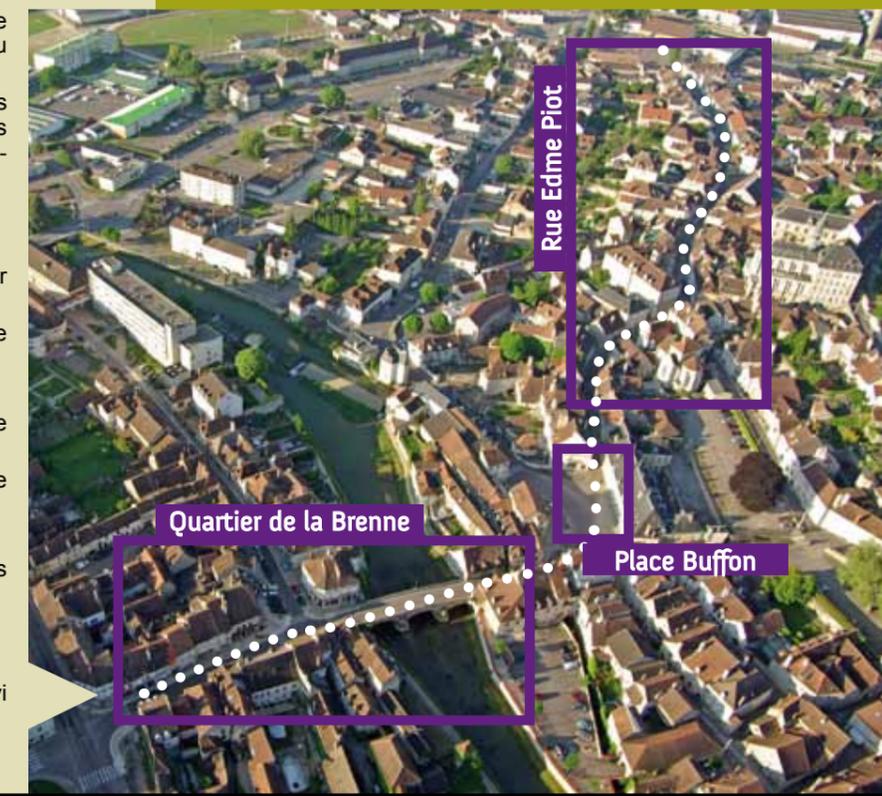


Le 16 septembre dernier, le comité de pilotage a démarré la phase opérationnelle du projet. Il a validé le planning de mise en œuvre des actions de la 1^{ère} tranche. Il a également déterminé le montant d'une avance financière accordée par la Ville pour permettre à l'UCAM de lancer quelques-unes de ses actions, avant la fin de l'année.

► Le projet FISAC en chiffres

Montant (euro HT)	Tranche 1 (2013-2014)	Tranche 2 (2014-2015)	Tranche 3 (2016-2017)	Total
Opération globale	875 324,45	1 808 687,45	3 019 079,45	5 703 091,35
Subvention FISAC demandée	271 062,22	411 079,97	408 955,97	1 091 098,16

APPAREIL COMMERCIAL DISPERSÉ
limitant fortement la lisibilité de l'ensemble de l'offre.





L'ETUDE D'AMENAGEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE en continuité de l'étude FISAC

Le Contexte et les objectifs de l'étude

Dans le cadre du projet FISAC, l'étude préalable réalisée en 2010 a mis en évidence la nécessité de reconfigurer le cœur de ville marchand de manière à le revitaliser et redynamiser les commerces et les activités artisanales.

Des principes d'aménagement ont été proposés par le Cabinet PIVADIS et validés par le Comité de pilotage du projet FISAC.

Cependant, vu l'ampleur de l'opération en termes de programmes de travaux, de durée, de budget, la Municipalité a considéré nécessaire l'accompagnement par un cabinet spécialisé en aménagement urbain et commercial, afin d'évaluer la faisabilité des principes d'aménagement retenus par le Comité de pilotage du FISAC, et le cas échéant, proposer des alternatives.

L'étude confiée aux cabinets d'études ALTER – CITE et CGIIC, a démarré en janvier 2012, et s'achève en mars 2013.

Les prochaines étapes

Le programme global de réaménagement du centre-ville retenu par le Comité de pilotage sera soumis au Conseil municipal pour validation, le 25 octobre 2012 à 19h00, salle du Conseil municipal.

Il sera ensuite présenté à la population, le 13 novembre 2012 à 19h00, Espace Paul Eluard.

La Ville lancera la consultation pour engager le marché de maîtrise d'œuvre du projet, sur la base du programme détaillé des aménagements validés, qui sera établi par les cabinets ALTER CITE et CGIIC, et remis à l'issue de l'étude (printemps 2013).

La concertation avec la population

La municipalité a accordé une attention particulière à la concertation avec la population en amont de la phase de programmation des aménagements envisagés.

Lors des deux réunions publiques organisées les 15 mars et 14 juin 2012, les Montbarlois ont été nombreux à participer et à donner leur avis pour que le cœur marchand de notre cité devienne attractif, accueillant et dynamique.

Le 14 juin, durant deux heures, les Montbarlois, organisés en 2 ateliers de réflexion, ont réfléchi pour concevoir un nouvel aménagement de la place Gambetta en lien et dans le prolongement de la rue Edme Piot, pour que le centre-ville devienne attractif, animé, dynamique.



La rue Edme Piot et la place Gambetta, au cœur du projet FISAC.

Les deux hypothèses imaginées lors de l'atelier, par les deux groupes de Montbarlois.



MONTBARD TAXI

Christian JULLIEN
06 08 82 20 61

Marylène JULLIEN
03 80 89 43 47
06 08 99 32 39
21500 - Nogent-les Montbard

Tous transport, 7j/7

Transport de malades assis, Rayons, Chimio, Dialyses, Entrée et Sortie hospitalisation, Transport de colis

► 29 SEPTEMBRE 2012

Inauguration du Centre Commercial "La Côte"

Un peu d'histoire ...

C'est en 1979 que l'enseigne Intermarché s'implante à Montbard, au quartier St Roch, suivi en 1988 par l'enseigne Bricomarché. Dès la fin des années 90, se fait jour un projet d'agrandissement, mais il n'aboutit pas faute de place.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par la Ville en novembre 2004 prévoit un secteur d'implantations commerciales dans la zone du "Couard" (entre la Marina et la Rocade), mais cette localisation n'emportait pas l'approbation de nombreux Montbardois, en raison de sa proximité avec la Tour et le Parc Buffon.

En 2008, la nouvelle municipalité élue à Montbard est rapidement confrontée à la gestion de ce dossier. La localisation du "Couard", au pied de la butte féodale, ne lui convient pas. Par ailleurs, le positionnement de la zone commerciale au "Couard" sur le PLU est remis en cause par l'étude du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui se base sur les crues centennales de la Brenne. La Municipalité décide alors de rechercher un nouveau site d'implantation. Les porteurs de projet de l'époque, Nicolas et Guylaine Papereux pour Intermarché, José Augusto

pour Bricomarché, et Alain Quintallet pour Sport 2000 émettent le souhait de s'installer sur la zone de la carrière Molard (actuellement "La Côte"). Pour sa part, la Municipalité consulte un expert en zones commerciales, qui confirme que la zone La Côte s'avère être commercialement la meilleure sur Montbard.

Le PLU est donc révisé le 22 septembre 2009, pour intégrer ce changement de zonage pour permettre l'implantation d'un centre commercial sur ce nouveau site.

Cependant, durant cette même période, des avis divergent au sein de la Communauté de Communes du Montbardois. En effet, un projet d'implantation d'un hypermarché Leclerc sur la future zone d'activités de Fain-les-Montbard entre en concurrence avec le projet Montbardois. La majorité municipale, convaincue que ce projet d'implantation d'un hypermarché ne pouvait se faire ailleurs qu'à Montbard, se bat, au sein des instances communau-

taires, pour que le projet montbardois soit retenu et emporte la décision.

C'est ainsi que le 29 septembre dernier, le nouveau centre commercial "La Côte" a pu être inauguré en présence d'Olivier Huisman, Sous-préfet, de François Sauvadet, député de la circonscription, de Robert Grimpret, Conseiller Général, et de Christelle Silvestre, Maire de Montbard.

Sur ce site, que les Montbardois ont vu évoluer rapidement au cours des derniers mois, au dessus du rond-point que la Ville a réalisé pour les circonstances, se dressent 3 grands bâtiments modernes, aérés et lumineux qui abritent Intermarché et sa galerie de boutiques, Bricomarché, et pour le 3^{ème} encore en cours d'achèvement, le futur "Sport 2000".

Près de 600 personnes ont assisté à cette inauguration très

Quelques chiffres

SITE de 12600 m², 553 places de PARKING

INTERMARCHÉ 3000 m² et plus 35 % de références par rapport à l'enseigne St Roch

BRICOMARCHÉ 4370 m², passe de 40 000 références à 50 000

SPORT 2000 : 1000 m²

GALERIE de boutiques 513 m² : Boutique Orange, Bijouterie Blondet, Atol opticien, Afri-K-Do, un magasin de presse, et une brasserie et peut-être d'autres à venir

DES CRÉATIONS D'EMPLOIS SONT ATTENDUES



Denis Regnault, directeur de l'Intermarché, présente la galerie commerçante aux élus.



Didier Mars, directeur de Bricomarché, remercie son personnel lors de l'inauguration.



Une des boutiques de la galerie.



L'emplacement de la future "Brasserie du Marché".